

RÈGLEMENT NO. 22.02

Document de travail avec amendement
Règlement No. 22.02.01.22

RÈGLEMENT NO. 22.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

Pour l'exercice financier 2022, la tarification relative au camp de jour estival est la suivante :

1. À compter du 1^{er} janvier 2022, la tarification des frais divers est la suivante :

1.1. Frais divers

Divers documents ou articles	Tarifs
Assermentation	5 \$
Chèque retourné	30 \$
Copie de règlement sur clé USB	½ prix papier min. 50 \$
Demande d'autorisation de brûlage	50 \$
Envoi d'avis certifié (non-paiement des taxes)	30 \$
Épinglette municipale au comptoir	5 \$
Épinglette municipale avec envoi postal	7 \$
Frais d'administration pour les sommes à recouvrer	15 %
Frais de recherche	30 \$/heure
Frais d'inspection de poêles et foyers par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)	50 \$
Photocopie de documents	0,50 \$/page
Photocopie des règlements d'urbanisme (incluant plans)	250 \$
Photocopie des règlements d'urbanisme (excluant plans)	200 \$
Photocopie du plan de zonage	75 \$
Photocopie du règlement de lotissement	50 \$
Photocopie du règlement de construction	50 \$
Photocopie du règlement permis et certificats	50 \$
Publicité bulletin municipal Le Ruisseau	12,50 \$/parution
Taux d'intérêts sur les comptes passés dû	15 %

1.2. Location de salles et terrains sportifs

Location de salle (résidents seulement)	Tarifs
Salle 18 – Centre communautaire	350 \$
Chalet – 1 ^{er} plancher	245 \$
Chapiteau extérieur Tables(s) et chaise(s) si requis	100 \$ 50 \$
Organisme reconnu une fois par année Organisme 2 fois ou plus (chalet seulement)	Gratuit 50 \$/jour

Location du terrain de balle	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	45,00 \$	65,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	90,00 \$	110,00 \$
Tournoi 2 jours - Sans services (toilettes sèches seulement)	300,00 \$	400,00 \$
Tournoi 2 jours - Avec services (location du chalet des loisirs incluse)	545,00 \$	645,00 \$
Ligue de balle	430,00 \$ - 9 à 12 parties 512,00 \$ - 13 à 16 parties 640,00 \$ - 16 à 20 parties	

Amendement

Règl. No.
22.02.01.22

1.3. Camp de jour

	Semaine	Semaine
1 ^{er} enfant	70,00 \$	140,00 \$
2 ^e enfant	65,00 \$	130,00 \$
3 ^e enfant et plus	60,00 \$	120,00 \$

1.4. Service de garde

Service de garde	Résidents	Non-résidents
Par jour par enfant	8,00 \$	10,00 \$
Retard par tranche de 15 minutes	7,00 \$	7,00 \$
Utilisation du service sans inscription préalable (par jour par enfant)	10,00 \$	10,00 \$

1.5. Autres frais

Autres frais	Résidents	Non-résidents
Chandail	8,00 \$	8,00 \$
Sorties (chacune)	32,00 \$	32,00 \$

2. Le présent règlement abroge les règlements antérieurs décrétant l'imposition de différents tarifs.
3. Le présent règlement s'applique pour l'exercice financier 2022, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Normand Teasdale, Maire

Joanne Bouchard, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Avis de motion : 22 novembre 2021

Adopté le : 13 décembre 2021

Entrée en vigueur : 17 décembre 2021